



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 084401

### SUPERETHANOL (E85)

Date de la version précédente: 2018-04-10

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>SUPERETHANOL (E85)</b>
<b>Substance/mélange</b>	Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées</b>	Utilisation comme carburant.
---------------------------------	------------------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	STEDIS 21 rue Frédéric Mistral CS 20146 38403 Saint Martin d'Hères Cedex France Tel : 04 76 44 52 81 Fax : 04 76 51 57 93
--------------------	---

#### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

<b>Point de contact</b>	(les FDS sont disponibles sur: <a href="http://www.egedis.com">www.egedis.com</a> )
<b>Adresse e-mail</b>	<a href="mailto:rm.mkefr-fds@total.com">rm.mkefr-fds@total.com</a>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670  
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59  
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :  
 ANGERS : 02 41 48 21 21  
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
 LILLE : 08 00 59 59 59  
 LYON : 04 72 11 69 11  
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

NANCY : 03 83 22 50 50  
 PARIS : 01 40 05 48 48  
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

### Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

*Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.*

##### Classification

Liquides inflammables - Catégorie 2 - (H225)  
 Toxicité par aspiration - Catégorie 1 - (H304)  
 Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 - (H315)  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 - (H319)  
 Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B - (H340)  
 Cancérogénicité - Catégorie 1B - (H350)  
 Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2 - (H361)  
 Toxicité spécifique pour organe cible (exposition unique) - Catégorie 3 - (H336)  
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 2 - (H411)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008



##### Mention d'avertissement

DANGER

##### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
 H350 - Peut provoquer le cancer  
 H340 - Peut induire des anomalies génétiques  
 H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P331 - NE PAS faire vomir  
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
 P241 - Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ antidéflagrant  
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée  
 P102 - Tenir hors de portée des enfants

Contient Essence, Éthanol

### 2.3. Autres dangers

<b>Propriétés physico-chimiques</b>	Inflammable. Très volatil. Les vapeurs plus denses que l'air peuvent se répandre le long du sol, avec risque d'explosion très élevé. En cas de pompage. Les frottements dus à l'écoulement du produit créent des charges d'électricité statique capables de générer des étincelles provoquant INFLAMMATION OU EXPLOSION.
<b>Propriétés ayant des effets pour la santé</b>	L'inhalation répétée de vapeurs en quantités importantes entraîne une exposition au benzène. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
--

### 3.2. Mélange



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

### Nature chimique

Mélange additivé constitué d'hydrocarbures, paraffiniques, naphténiques, aromatiques, oléfiniques, avec principalement des hydrocarbures de C4 à C12 et d'éthanol.

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Éthanol	200-578-6	01-2119457610-43	64-17-5	65-85	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319)
Essence	289-220-8	01-2119471335-39	86290-81-5	15-35	Flam. Liq. 1 (H224) Carc. 1B (H350) Muta. 1B (H340) Repr. 2 (H361fd) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)
2-méthoxy-2-méthylpropane	216-653-1	01-2119452786-27	1634-04-4	< 6	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315)
2-éthoxy-2-méthylpropane	211-309-7	01-2119452785-29	637-92-3	< 6	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336)
methanol	200-659-6	01-2119433307-44	67-56-1	<1	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370)

### Autres constituants



FDS n° : 084401

**SUPERETHANOL (E85)**

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Xylènes	215-535-7	1330-20-7	< 7	Flam Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Chronic 3 (H412)
Toluène	203-625-9	108-88-3	< 3	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304)
n-Hexane	203-777-6	110-54-3	< 3	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)
Éthylbenzène	202-849-4	100-41-4	<1	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H332) Asp. Tox. 1 (H304) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)
Benzène	200-753-7	71-43-2	< 1	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Carc. 1A (H350) Muta. 1B (H340) STOT RE 1 (H372) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 3 (H412)

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS
-------------------------------

## 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux**

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes les sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique.

Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

	avant de pénétrer dans des espaces confinés. Mouiller avec de l'eau les vêtements contaminés avant de les enlever pour éviter le risque d'étincelles d'électricité statique.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Rincer les yeux. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier. Pour les brûlures thermiques mineures, refroidir la brûlure. Maintenir la zone brûlée sous l'eau froide pendant au moins cinq minutes, ou jusqu'à ce que la douleur diminue. Laver avec de l'eau et du savon.
<b>Inhalation</b>	En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos. Commencer immédiatement la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Appeler immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas donner à boire. NE PAS faire vomir. car il ya des risques important d'aspiration. Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle). Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.
<b>Protection pour les secouristes</b>	ATTENTION Secouristes! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage!. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir rubrique 8 pour plus de détails.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausées, vomissements et alteration de la conscience. Peut irriter le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Risque de dépression du système nerveux central. L'ingestion du produit peut entrainer des lésions gastriques sérieuses ainsi qu' un état d'ébriété pouvant aller jusqu'au coma plus ou



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

moins profond nécessitant des secours rapides.  
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils aux médecins

Traiter de façon symptomatique.  
Nocif : en cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). NE PAS essayer de retirer des parties de vêtements collés à la peau brûlée, mais découper autour. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

### Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Moyen d'extinction - pour les petits feux: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre sèche, Sable ou terre.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux: Utiliser un émulseur bas foisonnement résistant à l'alcool.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Risque particulier

Les feux d'éthanol se caractérisent par des flammes importantes peu éclairantes. La chaleur rayonnée par un feu d'éthanol est beaucoup plus faible que celle d'un feu d'essence.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

#### Autres informations

Refroidir à l'eau les réservoirs et les parties exposées au flux thermique et non pris dans les flammes.



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

### Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Informations générales

Sauf en cas de déversements mineurs, La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Eloigner le personnel non concerné. Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues. Rester face au vent. En cas de déversements importants, alerter les habitants des zones sous le vent. Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). En cas de déversements importants : risque d'incendie ou d'explosion. Recouvrir les déversements de mousse afin de réduire le risque d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation.

##### Conseils pour les non-secouristes

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate).

##### Conseils pour les secouristes

Prendre toutes les mesures adéquates pour protéger les secouristes des risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation, notamment par l'utilisation d'appareils respiratoires. En cas de :

Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.

Déversements importants : une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. Gants de travail (de préférence à manchettes) assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques. Remarques : les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Casque de protection. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles.

Protection respiratoire: Un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques (et le cas échéant pour le H2S). Il est possible d'utiliser un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.





FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.  
En cas de déversement en rivière, suspendre l'utilisation de l'eau en aval du point de déversement. Si nécessaire. Consulter un expert. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13). Les déversements importants peuvent être soigneusement recouverts de mousse, le cas échéant, afin de limiter les risques d'incendie. En cas de déversement dans l'eau. Laisser le produit s'étaler à la surface de l'eau. En l'absence d'obstacles (barrage, rive ou rivage). Les déversements de produit liquide dans l'eau se traduiront vraisemblablement par une évaporation rapide et complète du produit. En cas de petits épandages sur des eaux fermées. lorsque les quantités à récupérer sont faibles (quelques dizaines de litres). contenir le produit avec des barrières flottantes ou d'autres dispositifs.

#### Méthodes de nettoyage

Ne jamais utiliser d'agent dispersant.  
Transférer le produit récupéré et les autres matériaux dans des réservoirs ou conteneurs appropriés et stocker/éliminer conformément aux règlements applicables.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

#### Équipement de protection individuelle

Voir rubrique 8 pour plus de détails.

#### Traitement des déchets

Voir rubrique 13 pour plus de détails.

#### Autres informations

Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit. Cependant, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse de la vague/courant) peuvent avoir une influence importante dans le choix des actions appropriées.  
Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire.  
Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

### Conseils pour une manipulation sans danger

Prendre des précautions contre l'électricité statique. Veiller au respect de tous les règlements applicables en matière d'atmosphères explosives dans les installations de manutention et stockage de produits inflammables.

Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe).

Assurer une ventilation adéquate. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas fumer. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**NE JAMAIS AMORCER AVEC LA BOUCHE LE SIPHONNAGE D'UN RESERVOIR.** Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Ne pas utiliser d'air comprimé pour des opérations de remplissage, déchargement ou de manutention. Ne jamais percer, piquer, meuler, tronçonner ou souder sur un conteneur vide.

Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

**LORS DES MOUVEMENTS DE PRODUITS :** Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

Prendre toute disposition permettant d'éviter les entrées d'eau dans les bacs, citernes, lignes de flexibles...

### Prévention des incendies et des explosions

Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception. Les frottements dus à l'écoulement du produit créent des charges d'électricité statique capables de générer des étincelles provoquant INFLAMMATION OU EXPLOSION. Interdire le chargement en pluie et limiter la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement. Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Ne jamais souder sur une citerne ou des tuyauteries, vides non dégazées.

**N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES.**

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination.

Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Conserver à



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques/Conditions de stockage** La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable.

- . Toutes les installations électriques, y compris l'éclairage des locaux où peut être présent ce produit, doivent être adaptées à la zone de risque, conformément aux directives européennes ATEX. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- . Avant les opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre. Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides).
- . Stocker les produits conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés, à l'abri de l'humidité, de la chaleur et de toute source potentielle d'inflammation.
- . Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Stocker séparément des agents oxydants.

**Matières à éviter** Caoutchouc Naturel. PVC. Matières plastiques. Zinc. Laiton. sodium. Chlore. Peroxydes inorganiques. Polyamides. Plomb. Oxyde d'éthylène. Potassium. Magnésium. Aluminium. Cependant, l'aluminium peut être utilisé pour les citernes routières.

**Matériel d'emballage** Acier, Acier inoxydable, Récipients métalliques recouverts de résines phénoliques. N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures aromatiques. Utiliser des matériaux compatibles avec :. Éthanol. Transferts de produits: Caoutchouc synthétique, Caoutchouc nitrile, Caoutchouc fluoré, Néoprène, Téflon (R).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** voir scénarios d'exposition.

## Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
Éthanol		VME 1000 ppm



FDS n° : 084401

**SUPERETHANOL (E85)**

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

64-17-5		VME 1900 mg/m <sup>3</sup> VLCT 5000 ppm VLCT 9500 mg/m <sup>3</sup>
Essence 86290-81-5		Vapeurs hydrocarbures en C6-C12 : VME 1000 mg/m <sup>3</sup> - VLE 1500mg/m <sup>3</sup>
2-méthoxy-2-méthylpropane 1634-04-4	STEL 100 ppm STEL 367 mg/m <sup>3</sup> TWA 50 ppm TWA 183.5 mg/m <sup>3</sup>	VME 50 ppm VME 183.5 mg/m <sup>3</sup> VLCT 367 mg/m <sup>3</sup> VLCT 100 ppm
methanol 67-56-1	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m <sup>3</sup> S*	VME 200 ppm VME 260 mg/m <sup>3</sup> VLCT 1000 ppm VLCT 1300 mg/m <sup>3</sup> P*

**Autres constituants**

Nom Chimique	Union Européenne	France
Xylènes 1330-20-7	TWA 50 ppm TWA 221 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm STEL 442 mg/m <sup>3</sup> S*	VME 50 ppm VME 221 mg/m <sup>3</sup> VLCT 100 ppm VLCT 442 mg/m <sup>3</sup> P*
Toluène 108-88-3	TWA 50 ppm TWA 192 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm STEL 384 mg/m <sup>3</sup> S*	VME 20 ppm VME 76.8 mg/m <sup>3</sup> VLCT 100 ppm VLCT 384 mg/m <sup>3</sup> R2 P*
n-Hexane 110-54-3	TWA 20 ppm TWA 72 mg/m <sup>3</sup>	VME 20 ppm VME 72 mg/m <sup>3</sup> R2
Éthylbenzène 100-41-4	TWA 100 ppm TWA 442 mg/m <sup>3</sup> STEL 200 ppm STEL 884 mg/m <sup>3</sup> S*	VME 20 ppm VME 88.4 mg/m <sup>3</sup> VLCT 100 ppm VLCT 442 mg/m <sup>3</sup> P*
Benzène 71-43-2	S* TWA 1 ppm TWA 3.25 mg/m <sup>3</sup>	VME 1 ppm VME 3.25 mg/m <sup>3</sup> C1 M1 P*

Légende

Voir rubrique 16

**Normes biologiques**

Nom Chimique	Union Européenne	France
methanol 67-56-1		Urine : 15 mg/L

**Autres constituants**



FDS n° : 084401

**SUPERETHANOL (E85)**

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

Nom Chimique	Union Européenne	France
Xylènes 1330-20-7		Urine : 1500 mg/g créatinine
Toluène 108-88-3		Urine : 2500 mg/g créatinine Sang : 1 mg/L
n-Hexane 110-54-3		Urine : 5 mg/g créatinine
Éthylbenzène 100-41-4		Urine : 1500 mg/g créatinine
Benzène 71-43-2		Urine : 5 mg/L

**Dose dérivée sans effet (DNEL)****DNEL Travailleur (industriel/professionnel)**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Éthanol 64-17-5		1900 mg/m <sup>3</sup> /8h (inhalation)	343 mg/kg Dermal 950 mg/m <sup>3</sup> Inhalation	
Essence 86290-81-5	1300 mg/m <sup>3</sup> /15min (inhalation)	1100 mg/m <sup>3</sup> /15min (inhalation)		840 mg/m <sup>3</sup> /8h (inhalation)
2-éthoxy-2-méthylpropane 637-92-3	2800 mg/m <sup>3</sup> /15 min (inhalation)		352 mg/m <sup>3</sup> /8h (inhalation) 6767 mg/kg/8h (dermal)	105 mg/m <sup>3</sup> /8h (inhalation)
methanol 67-56-1	260 mg/m <sup>3</sup> (inhalation) 40 mg/kg bw/day (dermal)	260 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)	260 mg/m <sup>3</sup> (inhalation) 40 mg/kg bw/day (dermal)	260 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)

**DNEL Consommateurs**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Éthanol 64-17-5		950 mg/m <sup>3</sup> /24h (inhalation)	206 mg/kg/24h (dermal) 114 mg/m <sup>3</sup> /24h (inhalation) 87 mg/kg/24h (oral)	
Essence 86290-81-5	1200 mg/m <sup>3</sup> /15min (inhalation)	640 mg/m <sup>3</sup> /15min (inhalation)		180 mg/m <sup>3</sup> /24h (inhalation)
2-éthoxy-2-méthylpropane 637-92-3	1680 mg/m <sup>3</sup> /15 min (inhalation)		4060 mg/kg/24h (dermal) 105 mg/m <sup>3</sup> /24h (inhalation) 12.5 mg/kg/24h (oral)	63 mg/m <sup>3</sup> /24h (inhalation)
methanol 67-56-1	50 mg/m <sup>3</sup> (inhalation) 8 mg/kg bw/day (dermal) 8 mg/kg bw/day (oral)	50 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)	50 mg/m <sup>3</sup> (inhalation) 8 mg/kg bw/day (dermal) 8 mg/kg bw/day (oral)	50 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)

**Concentration prévisible sans effet**



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

(PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Éthanol 64-17-5	0.96 mg/l fw 0.79 mg/l mw 2.75 mg/l or	3.6 mg/kg dw (fw) 2.9 mg/kg dw (mw)	0.63 mg/kg dw		580 mg/l	
2-éthoxy-2-méthylpropane 637-92-3	0.51 mg/L (aqua - freshwater) 0.017 mg/L (aqua - marine water) 1.1 mg/L (aqua - intermittent releases)	28.5 mg/kg d.w. (freshwater sediment) 1.45 mg/kg d.w. (marine sediment)	2.41 mg/kg w.w.		12.5 mg/L	
methanol 67-56-1	154 mg/l fw 15.4 mg/l mw 1540 mg/l or	540 mg/kg dw	23.5 mg/kg dw		100 mg/l	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides, avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible.

##### Équipement de protection individuelle

##### Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

##### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Pour pénétrer dans des citernes, cuves, réservoirs ayant une teneur insuffisante en oxygène, porter un appareil respiratoire isolant.  
. En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire. En cas d'utilisation de masque ou demi-masque : Respirateur à masque facial équipé d'une cartouche ou d'une boîte filtrante contre les vapeurs organiques/gaz acides. Type AX. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

##### Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. ou. Écran facial.



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

### Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. vêtements imperméables aux hydrocarbures. Chaussures ou bottes de sécurité.

### Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures aromatiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

. Note: les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau et ne conviennent pas pour une opération d'urgence.

Exposition répétée ou prolongée			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Caoutchouc nitrile	> 0.5 mm	> 240 min	EN 374

En cas de contact par projection:			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Caoutchouc nitrile	> 0.4 mm	< 120 min	EN 374

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

### Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	limpide
Couleur	incolore à jaune clair
État physique @20°C	liquide
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	50 - 210 °C 122 - 410 °F		EN ISO 3405 EN ISO 3405
Point d'éclair	< 0 °C < 32 °F		ISO 2719 ISO 2719
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

### Limites d'inflammabilité dans l'air

<b>supérieure</b>	9.1 %		ASTM E681-04
<b>inférieure</b>	1.7 %	@ 75 °C	ASTM E681-04
<b>Pression de vapeur</b>	< 100 kPa	@ 35 °C	EN 13016-1
<b>Densité de vapeur</b>	2-4		
<b>Densité relative</b>		Pas d'information disponible	
<b>Masse volumique</b>	785 kg/m <sup>3</sup>	@ 15 °C	ISO 12185
<b>Hydrosolubilité</b>		légèrement soluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels	
<b>logPow</b>		Non applicable	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	<b>380 °C</b> 716 °F		ASTM E659 ASTM E659
<b>Température de décomposition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Viscosité, cinématique</b>	1.4 mm <sup>2</sup> /s	@ 20 °C	ISO 3104
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré comme ayant des propriétés oxydantes		
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

### 9.2. Autres informations

**Point de congélation** Pas d'information disponible

**Note**

- Le produit se comporte comme un acide faible
- A 0 °C, les vapeurs de ce produit sont plus inflammables que les vapeurs d'essence.
- Ce produit est conducteur de l'électricité

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

**Informations générales** Pas d'information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.





FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter** Caoutchouc Naturel. PVC. Matières plastiques. Zinc. Laiton. sodium. Chlore. Peroxydes inorganiques. Polyamides. Plomb. Oxyde d'éthylène. Potassium. Magnésium. Aluminium. Cependant, l'aluminium peut être utilisé pour les citernes routières.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit**

**Contact avec la peau** . Provoque une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux** . Provoque une sévère irritation des yeux.

**Inhalation** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.  
L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausées, vomissements et alteration de la conscience.  
Peut irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.  
Risque de dépression du système nerveux central. L'ingestion du produit peut entraîner des lésions gastriques sérieuses ainsi qu' un état d'ébriété pouvant aller jusqu'au coma plus ou moins profond nécessitant des secours rapides.  
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

**ATEmix (voie orale)** 6,486.00 mg/kg

**ATEmix (voie cutanée)** 2,106.00 mg/kg

**ATEmix (inhalation-gaz)** 50,000.00 ppm

**ATEmix (inhalation-poussière/brouillard)** 170.00 mg/l



FDS n° : 084401

**SUPERETHANOL (E85)**

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

ATEmix (inhalation-vapeur) 22.00 mg/l

**Toxicité aiguë - Informations sur les composants**

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Éthanol	LD50 7060 mg/kg (Rat - OECD Guideline 401)		LC50(4h) 117 - 125 mg/l (rat-vapor)
Essence	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD TG 401)	LD50 > 2000 mg/kg bw (rabbit - OECD TG 402 - under occlusive conditions)	LC50 (4h) > 5610 mg/m <sup>3</sup> air (vapor) (rat - OECD 403)
2-méthoxy-2-méthylpropane	= 4 g/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat ) > 10000 mg/kg ( Rabbit )	= 23576 ppm ( Rat ) 4 h = 85 mg/L ( Rat ) 4 h
2-éthoxy-2-méthylpropane	LD50 > 2003 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 > 2000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5.88 mg/l (Rat-vapour - OECD 203)
methanol	LD50 1187 - 2769 mg/kg (rat)	LD50 ~ 17100 mg/kg bw (rabbit)	LC50 (4h) 128.2 mg/l (rat)

**Sensibilisation****Sensibilisation**

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

**Effets spécifiques****Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

Un constituant est connu pour être un cancérogène chez l'homme: Benzène.

Nom Chimique	Union Européenne
Essence 86290-81-5	Carc. 1B (H350)

**Autres constituants**

Nom Chimique	Union Européenne
Benzène 71-43-2	Carc. 1A (H350)

**Mutagénicité**

Peut induire des anomalies génétiques.

Contient un mutagène connu ou suspecté.

Nom Chimique	Union Européenne
Essence 86290-81-5	Muta. 1B (H340)

**Autres constituants**

Nom Chimique	Union Européenne
Benzène 71-43-2	Muta. 1B (H340)

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Un constituant reconnu mutagène pour les cellules germinales: Benzène.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

La substance peut contenir une certaine quantité de toluène et/ou de n-hexane qui sont connus pour être des reprotoxiques potentiels.

Nom Chimique	Union Européenne
--------------	------------------



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

Essence 86290-81-5	Repr. 2 (H361fd)
<b>Autres constituants</b>	
<b>Nom Chimique</b>	<b>Union Européenne</b>
Toluène 108-88-3	Repr. 2 (H361d)
n-Hexane 110-54-3	Repr. 2 (H361f)

### Toxicité par administration répétée

#### Effets sur les organes-cibles (STOT)

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE. Effets neurotoxiques possibles à la suite d'inhalation abusive. Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.

**Toxicité par aspiration** Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

#### Autres informations

**Autres informations** Pas d'information disponible.

### Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Éthanol 64-17-5	EC50(72h) 12900 mg/l (Selenastrum)	EC50(48h) 12340 mg/l (Daphnia magna)	LC50(96h) 14200 mg/L (Pimephales promelas)	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

Essence 86290-81-5	capricornutum) EL50 (72 h) > 3.1 mg/l (Senastrum capricornutum/Pseudokirchn erella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48 h) > 4.5 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96 h) > 8.2 mg/l (Pimephales promelas - OECD 203)	
2-méthoxy-2-méthylpropane 1634-04-4	EC50 (72h) > 800 mg/L Desmodesmus subspicatus EC50 (96h) = 184 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata	EC50 (48h) = 542 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) = 672 mg/L Pimephales promelas (flow-through) LC50 (96h) > 100 mg/L Brachydanio rerio (semi-static) LC50 (96h) = 929 mg/L Pimephales promelas (static) LC50 (96h) = 887 mg/L Oncorhynchus mykiss (flow-through)	EC50 = 8.23 mg/L 5 min EC50 = 9.67 mg/L 15 min EC50 = 11.4 mg/L 30 min
methanol 67-56-1	EC50 (96h) 22000 mg/l (Senastrum capricornutum - OECD 201)	EC50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna) EC50 (96h) 18260 mg/l	LC50 (96h) 15400 mg/l (Iepomis macrochirus) LC50 (96 h) 290 mg/l (Danio rerio)	IC50 (3h) > 1000 mg/l (OECD 209)

### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Essence 86290-81-5		NOEL (21d) > 2.6 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/28d) > 2.6 mg/l (Read across from Daphnia magna)	
methanol 67-56-1			NOEC (200h) 7900 mg/l (Oryzias Latipes )	

### Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

## 12.2. Persistence et dégradabilité

### Informations générales

Pas de données disponibles au niveau du produit

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Informations sur le produit

Potentiel de bioaccumulation.



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

logPow Non applicable

### Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Éthanol - 64-17-5	-0.77 - -0.3 @ 24 - 25 °C and pH 7 - 7.4
2-méthoxy-2-méthylpropane - 1634-04-4	1.06
methanol - 67-56-1	-0.77

### 12.4. Mobilité dans le sol

- Sol** Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol. Peut contaminer les eaux souterraines.
- Air** Le produit s'évapore dans l'atmosphère et se disperse plus ou moins en fonction des conditions locales. Il peut néanmoins stagner en nappe dans les parties basses en atmosphère calme ou confinée.
- Eau** Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut se solubiliser dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Informations générales** Pas d'information disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
- Emballages contaminés** Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Ne pas découper, souder, percer, brûler ou incinérer des conteneurs vides, sauf s'ils ont été correctement nettoyés et déclarés sans danger. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
- No de déchet suivant le CED** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.



FDS n° : 084401

**SUPERETHANOL (E85)**

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
---

ADR/RID

<b>UN/ID No</b>	UN3475
<b>Désignation officielle de transport</b>	MELANGE D'ETHANOL ET D'ESSENCE
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Étiquettes ADR/RID</b>	3
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>Code de classification</b>	F1
<b>Dispositions spéciales</b>	333, 664
<b>Code de restriction en tunnels</b>	(D/E)
<b>Numéro d'identification du danger</b>	33
<b>Description</b>	UN3475, MELANGE D'ETHANOL ET D'ESSENCE, 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement
<b>Quantités exceptées</b>	E2
<b>Quantité limitée</b>	1 L

IMDG/IMO

<b>UN/ID No</b>	UN3475
<b>Désignation officielle de transport</b>	ETHANOL AND GASOLINE MIXTURE
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Polluant marin</b>	Oui
<b>No EMS</b>	F-E, S-E
<b>Description</b>	UN3475, ETHANOL AND GASOLINE MIXTURE, 3, II, (0°C C.C.), MARINE POLLUTANT
<b>Dispositions spéciales</b>	333
<b>Quantités exceptées</b>	E2
<b>Quantité limitée</b>	1 L

ICAO/IATA

<b>UN/ID No</b>	UN3475
<b>Désignation officielle de transport</b>	Ethanol and gasoline mixture
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Code ERG</b>	3L
<b>Dispositions spéciales</b>	A156
<b>Description</b>	UN3475, Ethanol and gasoline mixture, 3, II



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

Quantités exceptées	E2
Quantité limitée	1 L

### ADN

UN/ID No	UN3475
Désignation officielle de transport	MELANGE D'ETHANOL ET D'ESSENCE
Classe de danger	3
Étiquettes de danger	3
Groupe d'emballage	II
Danger pour l'environnement	Oui
Code de classification	F1
Dispositions spéciales	333
Description	UN3475, MELANGE D'ETHANOL ET D'ESSENCE, 3, II, Dangereux pour l'environnement
Quantités exceptées	E2
Quantité limitée	1 L
Ventilation	VE01
Équipement obligatoire	PP, EX, A

### Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

#### REACH

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

#### Autres réglementations

DIRECTIVE 2010/75/UE relative aux émissions industrielles

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail

Directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Inventaires Internationaux Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

Europe (EINECS/ELINCS/NLP)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Évaluation de la sécurité chimique** voir scénarios d'exposition

### 15.3. Information sur les législations nationales

#### France

- Code du Travail
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.
- Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)
- ICPE : rubrique 4734 (Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution)

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 4-4bis

Maladies ayant un caractère professionnel (Annexe à l'article D461-1 du code de la sécurité sociale) :

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Éthanol 64-17-5	RG 84
2-méthoxy-2-méthylpropane 1634-04-4	RG 84
methanol 67-56-1	RG 84

### Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

- H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables  
 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H312 - Nocif par contact cutané  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges





FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

H340 - Peut induire des anomalies génétiques  
 H350 - Peut provoquer le cancer  
 H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus  
 H361f - Susceptible de nuire à la fertilité  
 H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus  
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 bw = body weight = poids corporel  
 bw/day = body weight/day = poids corporel par jour  
 EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %  
 GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire  
 IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
 LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés  
 LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés  
 LL = Lethal Loading = Charge létale  
 NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé  
 NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé  
 NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé  
 OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques  
 OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)  
 UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique  
 ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA)  
 QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)  
 EL50 = median Effective Loading  
 NOELR = No Observed Effect Loading Rate  
 PAH = Polycyclic aromatic hydrocarbons = Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)  
 LOEC = Lowest Observed Effect Concentration = concentration minimale avec effet observé (CME0)  
 PVA = Polyvinyl alcohol = Alcool polyvinylique  
 PVC = Polyvinyl chloride = Polychlorure de vinyle  
 ECOSAR = Ecological Structure Activity Relationships  
 CNS = Central nervous system = Système nerveux central (SNC)  
 EPA = Environmental Protection Agency = Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 ErL50 = effective loading on growth rate in algae test, to cause a 50% response  
 EbL50 = effective loading on growth with the control in algae test, to cause a 50% response



FDS n° : 084401

## SUPERETHANOL (E85)

Date de révision: 2020-06-26

Version 3

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

### Légende Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)

STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)

PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible

REL = Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée

TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2020-06-26

Révision sections de la FDS mises-à-jour: 1, 11, 12.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

**ES02010**

**Version 1.0**

**Non commercial/désignation** Low Boiling point Naphta

## 1. Scénario d'exposition

### Au niveau industriel, Distribution de la substance.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

#### Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 - Fabrication de substances

ERC2 - Formulation de préparations

ERC3 - Formulations dans les matériaux

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ESVOC SpERC 1.1b. v1.

#### Processus, tâches et activités couverts

Chargement (y compris les navires /barges, wagons/camions et chargement de GRV) et reconditionnement (y compris dans des fûts et petits emballages) de la substance, y compris l'échantillonnage de cette dernière, son stockage, son déchargement, sa distribution, son entretien ainsi que les activités de laboratoire annexes.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Caractéristiques du Produit

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

#### Quantités utilisées

:

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : 1.87E+7

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.002

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : 3.75E+4

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : 1.2E+5

#### Fréquence et la durée d'utilisation Rejets continus

Jours d'émission (jours/an) : 300

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

-  
Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10  
Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.001  
Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.00001  
Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0.00001

#### **Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions**

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

#### **Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol**

Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation).

En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : 90

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%) :  $\geq 12$

En cas d'évacuation dans l'unité de traitement des eaux usées domestiques, assurer l'efficacité d'épuration requise des eaux usées sur site de (%) :  $\geq 0$

#### **Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

#### **Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale**

:

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 95.5

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%) : 95.5

Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : 1.1E+6

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j) : 2000

#### **Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

La traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

#### **Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets**

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

#### **Remarques**

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

## **2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs**

#### **Caractéristiques du Produit**

##### **État physique**

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

##### **Concentration de la substance dans le produit**

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

##### **Quantités utilisées**

Non applicable.

##### **Fréquence et la durée d'utilisation**

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

##### **Facteurs humains non influencés par la gestion des risques**

non applicable

##### **Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition**

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

## 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<b>Mesures générales (agents cancérigènes)</b>	<p>Envisager l'utilisation de progrès techniques et d'améliorations du procédé (notamment l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Limiter les expositions à l'aide de mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées ainsi qu'une ventilation par extraction générale/locale adaptée.</p> <p>Vidanger les systèmes et nettoyer les lignes de transfert avant la rupture du confinement. Nettoyer/rincer les équipements si possible avant les opérations d'entretien.</p> <p>Lorsqu'il existe un risque d'exposition : limiter l'accès aux personnes autorisées ; assurer une formation spécifique sur les activités auprès des opérateurs pour réduire les expositions ; porter des gants adaptés et des combinaisons pour éviter toute contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée dans le cadre de certains scénarios d'exposition ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre.</p> <p>Veiller à ce que des systèmes de travail sécurisés ou des dispositifs équivalents soient en place pour gérer les risques. Examiner, contrôler et maintenir l'ensemble des mesures de contrôle de façon régulière.</p> <p>Envisager la nécessité d'une surveillance de la santé fondée sur les risques.</p>
<b>Mesures générales (agents irritants pour la peau)</b>	<p>Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite.</p>
<b>Expositions générales (systèmes clos) avec prélèvement d'échantillon</b>	<p>Manipuler la substance dans un système clos. Effectuer les prélèvements via une boucle fermée ou un autre système clos afin d'éviter les expositions. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.</p>
<b>Expositions générales (systèmes clos) Extérieur</b>	<p>Manipuler la substance dans un système clos.</p>
<b>Échantillonnage</b>	<p>Effectuer les prélèvements via une boucle fermée ou un autre système clos afin d'éviter les expositions.</p>
<b>Activités de laboratoire</b>	<p>Manipuler dans une hotte ou mettre en œuvre des méthodes équivalentes appropriées afin de réduire l'exposition.</p>
<b>Chargement et déchargement de vrac en milieu clos</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Nettoyage et maintenance des équipements</b>	<p>Vidanger et rincer le système avant première utilisation ou entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité.</p>
<b>Stockage</b>	<p>Veiller à ce que l'opération soit exécutée en extérieur. Stocker la substance dans un système clos.</p>

## 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<b>Non applicable</b>	

### 3. Evaluation de l'exposition et références

**Santé**

L'outil ECETOC d'évaluation des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs (sauf indication contraire)

**Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

### 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

**Santé**

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques cancérigènes. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

**Environnement**

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur site/hors site, soit seules ou en combinaison. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination de l'air, utiliser les technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**ES02014**

**Version 1.0**

**Non commercial/désignation** Low Boiling point Naphta

## 1. Scénario d'exposition

**Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges, Au niveau industriel.**

### **Descripteur des usages**

#### **Secteur d'utilisation**

SU3 - Production Industrielle (Tout)

SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

### **Catégorie de procédé**

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC2 - Formulation de préparations

### **Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)**

ESVOC SpERC 2.2.v1.

### **Processus, tâches et activités couverts**

Formulation de la substance et ses mélanges par lot ou dans le cadre d'opérations continues dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions accidentelles au cours d'opérations de stockage, de transfert de matières, de mélange, d'entretien, d'échantillonnage ainsi que pendant les activités de laboratoire associées.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### **Caractéristiques du Produit**

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

#### **Quantités utilisées**

:

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : 1.65E+7

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.0018

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : 3.0E+4

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : 1.0E+5

#### **Fréquence et la durée d'utilisation** Rejets continus

Jours d'émission (jours/an) : 300

#### **Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

-

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.025

Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.002

Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0.0001

#### **Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions**

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

#### **Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol**

Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer.

Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation).

En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : 56.5

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%):  $\geq 94.7$

En cas d'évacuation dans l'unité de traitement des eaux usées domestiques, assurer l'efficacité d'épuration requise des eaux usées sur site de (%) :  $\geq 0$

#### **Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

#### **Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale**

:

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 95.5

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%) : 95.5

Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : 1.0E+5

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j): 2000

#### **Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

La traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

#### **Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets**

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

#### **Remarques**

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

## **2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs**

#### **Caractéristiques du Produit**

##### **État physique**

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

##### **Concentration de la substance dans le produit**

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

##### **Quantités utilisées**

Non applicable.

##### **Fréquence et la durée d'utilisation**

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

##### **Facteurs humains non influencés par la gestion des risques**

non applicable

##### **Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition**

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.



<b>2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Scénarios participants</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<b>Mesures générales (agents cancérigènes)</b>	<p>Envisager l'utilisation de progrès techniques et d'améliorations du procédé (notamment l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Limiter les expositions à l'aide de mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées ainsi qu'une ventilation par extraction générale/locale adaptée. Vidanger les systèmes et nettoyer les lignes de transfert avant la rupture du confinement. Nettoyer/rincer les équipements si possible avant les opérations d'entretien.</p> <p>Lorsqu'il existe un risque d'exposition : limiter l'accès aux personnes autorisées ; assurer une formation spécifique sur les activités auprès des opérateurs pour réduire les expositions ; porter des gants adaptés et des combinaisons pour éviter toute contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée dans le cadre de certains scénarios d'exposition ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre.</p> <p>Veiller à ce que des systèmes de travail sécurisés ou des dispositifs équivalents soient en place pour gérer les risques. Examiner, contrôler et maintenir l'ensemble des mesures de contrôle de façon régulière. Envisager la nécessité d'une surveillance de la santé fondée sur les risques.</p>
<b>Mesures générales (agents irritants pour la peau)</b>	<p>Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite.</p>
<b>Expositions générales (systèmes clos) avec prélèvement d'échantillon</b>	<p>Manipuler la substance dans un système clos. Effectuer les prélèvements via une boucle fermée ou un autre système clos afin d'éviter les expositions. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.</p>
<b>Expositions générales (systèmes clos) Extérieur</b>	<p>Manipuler la substance dans un système clos.</p>
<b>Échantillonnage</b>	<p>Effectuer les prélèvements via une boucle fermée ou un autre système clos afin d'éviter les expositions.</p>
<b>Activités de laboratoire</b>	<p>Manipuler dans une hotte ou mettre en œuvre des méthodes équivalentes appropriées afin de réduire l'exposition.</p>
<b>Transferts de vrac</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Transferts en fûts/ par lots</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Nettoyage et maintenance des équipements</b>	<p>Vidanger et rincer le système avant première utilisation ou entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Vidanger les lignes de transfert avant le découplage. Nettoyer immédiatement les déversements. Port de gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation de base du personnel.</p>
<b>Stockage</b>	<p>Stocker la substance dans un système clos. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.</p>

## 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

L'outil ECETOC d'évaluation des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs (sauf indication contraire)

### Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

### Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques cancérigènes. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

### Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur site/hors site, soit seules ou en combinaison. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination de l'air, utiliser les technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**ES02025**

**Version 1.0**

**Non commercial/désignation** Low Boiling point Naphta

## 1. Scénario d'exposition

### Utilisation comme carburant, Au niveau industriel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

#### Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ESVOC SpERC 7.12a.v1.

#### Processus, tâches et activités couverts

Comprend l'utilisation comme combustible (ou comme additifs de carburant et composants d'additifs) dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions accidentelles au cours d'activités associées à son transfert, à son utilisation, à l'entretien du matériel, et au traitement des déchets.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Caractéristiques du Produit

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

#### Quantités utilisées

:

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : 1.4E+6

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 1

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : 1.4E+6

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : 4.6E+6

#### Fréquence et la durée d'utilisation Rejets continus

Jours d'émission (jours/an) : 300

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

-

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

.

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.0025

Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.00001

Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0

#### **Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions**

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

#### **Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol**

Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation).

En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : 99.4

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%) :  $\geq 76.9$

En cas d'évacuation dans l'unité de traitement des eaux usées domestiques, assurer l'efficacité d'épuration requise des eaux usées sur site de (%) :  $\geq 0$

#### **Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

#### **Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale**

:

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 95.5

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%) : 95.5

Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : 4.6E+6

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j): 2000

#### **Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

Les émissions de combustion sont limitées par les moyens de maîtrise des émissions requis. Les émissions de combustion sont prises en compte dans l'évaluation de l'impact au niveau régional.

#### **Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets**

Cette substance est consommée pendant son utilisation et aucun déchet de la substance n'est produit.

#### **Remarques**

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

## **2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs**

#### **Caractéristiques du Produit**

##### **État physique**

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

##### **Concentration de la substance dans le produit**

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

##### **Quantités utilisées**

Non applicable.

##### **Fréquence et la durée d'utilisation**

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

##### **Facteurs humains non influencés par la gestion des risques**

non applicable

##### **Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition**

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

<b>2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Scénarios participants</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<b>Mesures générales (agents cancérigènes)</b>	<p>Envisager l'utilisation de progrès techniques et d'améliorations du procédé (notamment l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Limiter les expositions à l'aide de mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées ainsi qu'une ventilation par extraction générale/locale adaptée. Vidanger les systèmes et nettoyer les lignes de transfert avant la rupture du confinement. Nettoyer/rincer les équipements si possible avant les opérations d'entretien.</p> <p>Lorsqu'il existe un risque d'exposition : limiter l'accès aux personnes autorisées ; assurer une formation spécifique sur les activités auprès des opérateurs pour réduire les expositions ; porter des gants adaptés et des combinaisons pour éviter toute contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée dans le cadre de certains scénarios d'exposition ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre.</p> <p>Veiller à ce que des systèmes de travail sécurisés ou des dispositifs équivalents soient en place pour gérer les risques. Examiner, contrôler et maintenir l'ensemble des mesures de contrôle de façon régulière. Envisager la nécessité d'une surveillance de la santé fondée sur les risques.</p>
<b>Mesures générales (agents irritants pour la peau)</b>	<p>Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite.</p>
<b>Déchargement de vrac en milieu fermé</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Transferts en fûts/ par lots</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Avitaillement en carburant</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Avitaillement en carburant des avions</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Expositions générales (systèmes clos)</b>	<p>Manipuler la substance dans un système clos. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche.</p>
<b>Utilisation comme carburant (systèmes clos)</b>	<p>Manipuler la substance dans un système clos.</p>
<b>Nettoyage et maintenance des équipements</b>	<p>Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. Port de gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation de base du personnel.</p>
<b>Stockage</b>	<p>Stocker la substance dans un système clos. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un</p>

ventilateur en marche.

## 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

L'outil ECETOC d'évaluation des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs (sauf indication contraire)

### Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

### Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

### Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur site/hors site, soit seules ou en combinaison. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination de l'air, utiliser les technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**ES02027**

**Version 1.0**

**Non commercial/désignation** Low Boiling point Naphta

## 1. Scénario d'exposition

### Utilisation comme carburant, Au niveau professionnel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ESVOC SpERC 9.12.v1.

#### Processus, tâches et activités couverts

Couvre l'utilisation comme combustible (ou comme additifs de carburant) et comprend les activités associées à son transfert, à son utilisation, à l'entretien du matériel, et au traitement des déchets.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Caractéristiques du Produit

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

#### Quantités utilisées

:

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : 1.19E+6

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : 5.9E+2

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : 1.6E+3

#### Fréquence et la durée d'utilisation Rejets continus

Jours d'émission (jours/an) : 365

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

-

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

.

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.01

Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.00001

Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0.00001

#### **Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions**

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

#### **Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol**

Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation).

En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : N/A

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%) :  $\geq 3.4$

En cas d'évacuation dans l'unité de traitement des eaux usées domestiques, assurer l'efficacité d'épuration requise des eaux usées sur site de (%) :  $\geq 0$

#### **Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

#### **Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale**

:

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 95.5

Efficacité totale de l'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement des eaux domestiques) (%) : 95.5

Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : 1.5E+4

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j): 2000

#### **Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

Les émissions de combustion sont limitées par les moyens de maîtrise des émissions requis. Les émissions de combustion sont prises en compte dans l'évaluation de l'impact au niveau régional.

#### **Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets**

Cette substance est consommée pendant son utilisation et aucun déchet de la substance n'est produit.

#### **Remarques**

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

## **2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs**

#### **Caractéristiques du Produit**

##### **État physique**

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

##### **Concentration de la substance dans le produit**

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

##### **Quantités utilisées**

Non applicable.

##### **Fréquence et la durée d'utilisation**

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

##### **Facteurs humains non influencés par la gestion des risques**

non applicable

##### **Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition**

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.



<b>2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Scénarios participants</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<b>Mesures générales (agents cancérigènes)</b>	<p>Envisager l'utilisation de progrès techniques et d'améliorations du procédé (notamment l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Limiter les expositions à l'aide de mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées ainsi qu'une ventilation par extraction générale/locale adaptée. Vidanger les systèmes et nettoyer les lignes de transfert avant la rupture du confinement. Nettoyer/rincer les équipements si possible avant les opérations d'entretien.</p> <p>Lorsqu'il existe un risque d'exposition : limiter l'accès aux personnes autorisées ; assurer une formation spécifique sur les activités auprès des opérateurs pour réduire les expositions ; porter des gants adaptés et des combinaisons pour éviter toute contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée dans le cadre de certains scénarios d'exposition ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre.</p> <p>Veiller à ce que des systèmes de travail sécurisés ou des dispositifs équivalents soient en place pour gérer les risques. Examiner, contrôler et maintenir l'ensemble des mesures de contrôle de façon régulière. Envisager la nécessité d'une surveillance de la santé fondée sur les risques.</p>
<b>Mesures générales (agents irritants pour la peau)</b>	<p>Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite.</p>
<b>Déchargement de vrac en milieu fermé</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Transferts en fûts/ par lots</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Avitaillement en carburant</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Avitaillement en carburant des aéronefs</b>	<p>Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.</p>
<b>Expositions générales (systèmes clos)</b>	<p>Manipuler la substance dans un système clos. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche.</p>
<b>Utilisation comme carburant (systèmes clos)</b>	<p>Manipuler la substance dans un système clos.</p>
<b>Nettoyage et maintenance des équipements</b>	<p>Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. Port de gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation de base du personnel.</p>
<b>Stockage</b>	<p>Stocker la substance dans un système clos. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un</p>

ventilateur en marche.

## 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

L'outil ECETOC d'évaluation des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs (sauf indication contraire)

### Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

### Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

### Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur site/hors site, soit seules ou en combinaison. Pour obtenir l'efficacité nécessaire d'élimination de l'air, utiliser les technologies sur site, seules ou combinées. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**ES02029**

**Version 1.0**

**Non commercial/désignation** Low Boiling point Naphta

## 1. Scénario d'exposition

### Utilisation comme carburant, Consommateurs.

**Descripteur des usages**

**Secteur d'utilisation**

SU21 - Ménages privés (= grand public = consommateurs)

**Catégorie de produit**

PC13 - Carburants

**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)**

ESVOC SpERC 9.12c.v1.

**Processus, tâches et activités couverts**

Ne comprend que les utilisations grand public des carburants automobiles.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

**Caractéristiques du Produit**

La substance est une UVCB. Principalement hydrophobe.

**Quantités utilisées**

:

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : 1.39E+7

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : 7.0E+3

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : 1.9E+4

**Fréquence et la durée d'utilisation** Rejets continus

Jours d'émission (jours/an) : 365

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

-

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.01

Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.00001

Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0.00001

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale**

Le risque lié à une exposition environnementale est induit par les hommes via une exposition indirecte (principalement l'inhalation) :

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 95.5

Tonnage maximal admissible du site (MSafe) (kg/j) : 1.8E+5

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j) : 2000

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

Les émissions de combustion sont limitées par les moyens de maîtrise des émissions requis. Les émissions de combustion sont prises en compte dans l'évaluation de l'impact au niveau régional.

**Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets**

Cette substance est consommée pendant son utilisation et aucun déchet de la substance n'est produit.

**Remarques**

Les informations supplémentaires concernant le principe d'identification des conditions opératoires (OC) et des Mesures de Maîtrise du Risque (RMM) se trouvent dans le dossier Petrorisk

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

**Caractéristiques du Produit****État physique**

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression normales

**Concentration de la substance dans le produit**

Sauf mention contraire. Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :100.

**Quantités utilisées**

Sauf mention contraire. Couvre les quantités utilisées jusqu'à (g) : 37500g . Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm<sup>2</sup>) :420.

**Fréquence et la durée d'utilisation**

Sauf mention contraire

Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :0.143

Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :2

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition**

Sauf mention contraire. Veiller à une utilisation à température ambiante. Veiller à une utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>. Assurer une utilisation sous ventilation.

### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

## 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<b>PC13 - Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant des automobiles</b>	<p>Sauf mention contraire</p> <p>Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :1</p> <p>Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :52</p> <p>Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :1</p> <p>Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :210.00</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :37500</p> <p>Couvre l'utilisation en extérieur.</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de (en m3) :100</p> <p>Pour chaque utilisation</p> <p>Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.05</p> <p>Aucune mesure spécifique de gestion des risques identifiée outre les conditions opérationnelles mentionnées.</p>
<b>PC13 - Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant des scooters</b>	<p>Sauf mention contraire</p> <p>Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :1</p> <p>Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :52</p> <p>Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :1</p> <p>Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :210.00</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 3750</p> <p>Couvre l'utilisation en extérieur.</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de (en m3) :100</p> <p>Pour chaque utilisation</p> <p>Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.03</p> <p>Aucune mesure spécifique de gestion des risques identifiée outre les conditions opérationnelles mentionnées.</p>
<b>PC13 - Carburants Liquide pour équipement de jardin - Utilisation</b>	<p>Sauf mention contraire</p> <p>Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :1</p> <p>Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :26</p> <p>Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :1</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :750</p> <p>Couvre l'utilisation en extérieur.</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de (en m3) :100</p> <p>Pour chaque utilisation</p> <p>Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :2.00</p> <p>Aucune mesure spécifique de gestion des risques identifiée outre les conditions opérationnelles mentionnées.</p>
<b>PC13 - Carburants Liquide : Équipement de jardin - Ravitaillement en carburant</b>	<p>Sauf mention contraire</p> <p>Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :1</p> <p>Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :26</p> <p>Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :1</p> <p>Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :420.00</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :750</p> <p>Couvre l'utilisation dans un garage '( 34 m3) sous ventilation normale pouvant contenir une voiture .</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de (en m3) :34</p> <p>Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.03</p> <p>Aucune mesure spécifique de gestion des risques identifiée outre les conditions opérationnelles mentionnées.</p>

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

L'outil ECETOC d'évaluation ciblée des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs, conformément au contenu du rapport ECETOC n°107 et du Chapitre R15 du Document d'orientation technique IR&CSA. Les déterminants de l'exposition sont indiqués lorsqu'ils sont différents de ces sources.

### Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

### **Santé**

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

### **Environnement**

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**ES51001**

**Version** 1.0

**Non commercial/désignation** Ethanol.

## 1. Scénario d'exposition

### Distribution de la substance, Au niveau industriel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

#### Catégorie de procédé

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ESVOC 3 SpERC.

#### Processus, tâches et activités couverts

Chargement (y compris les navires /barges, wagons/camions et chargement de GRV) et reconditionnement (y compris dans des fûts et petits emballages) de la substance, y compris l'échantillonnage de cette dernière, son stockage, son déchargement, sa distribution, son entretien ainsi que les activités de laboratoire annexes.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Caractéristiques du Produit

La substance est une structure pure. liquide. Facilement biodégradable. Le potentiel de bioaccumulation du produit dans l'environnement est très faible.

#### Concentration de la substance dans un mélange :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

#### Quantités utilisées

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : 75000

**Fréquence et la durée d'utilisation** Rejets continus

Jours d'émission (jours/an) : 300

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit de réception des eaux de surface (m3 / j) : 18 000

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation extérieure.

#### Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Stocker dans un bac de rétention. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Ne pas déverser dans les égouts.

#### Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%): >90  
 Taille de la station d'épuration industrielle (m3 / j) > 2000

#### Technique de traitement des boues

Éliminer la boue. Récupérer les boues.

#### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site

Éviter les rejets dans l'environnement, conformément aux exigences réglementaires.

#### Technique de traitement des boues

Éliminer la boue. Récupérer les boues.

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Éliminer pour être utilisé dans des carburants recyclés. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

### Caractéristiques du Produit

#### État physique

Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales

#### Pression de vapeur

5.73 kPa

#### Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

#### Fréquence et la durée d'utilisation

Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :240

Couvre une fréquence d'utilisation : hebdomadaire

>4 jours / semaine

Durée d'exposition par jour

> 4

#### Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Peau exposée Les deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Extérieur. Débit de ventilation.

### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<b>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Extérieur. Aucune mesure spécifique identifiée. Intérieur. Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
<b>PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Extérieur. Aucune mesure spécifique identifiée. Intérieur. Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
<b>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Extérieur. Aucune mesure spécifique identifiée. Intérieur. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
<b>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains. Éviter les éclaboussures. Intérieur. Manipuler sous une hotte ou sous ventilation par extraction. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.



## 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
-------------------------	--

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

Les risques estimés d'exposition sur le lieu de travail ne doivent pas dépasser les DNEL dès lors que les mesures de gestion des risques identifiées ont été adoptées.

#### Information pour le scénario d'exposition contributif

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

**Voie d'exposition** Inhalation. Dermale.

### Environnement

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

### Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

### Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**ES51002**

**Version 1.0**

**Non commercial/désignation Ethanol.**

## 1. Scénario d'exposition

### Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges, Au niveau industriel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

SU10 - Formulation

#### Catégorie de procédé

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations

#### Processus, tâches et activités couverts

Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans le cadre de processus continus ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matières, le mélange, l'agglomération, la compression, le pastillage, l'extrusion, le conditionnement à petite et grande échelle, l'échantillonnage, l'entretien ainsi que les activités de laboratoire annexes.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Caractéristiques du Produit

La substance est une structure pure. Facilement biodégradable. Le potentiel de bioaccumulation du produit dans l'environnement est très faible.

#### Concentration de la substance dans un mélange :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

#### Quantités utilisées

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : 280000

**Fréquence et la durée d'utilisation** Rejets continus

Jours d'émission (jours/an) : 300

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit de réception des eaux de surface (m<sup>3</sup> / j) : 18 000

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure.

#### Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés: Stocker dans un bac de rétention. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. L'activité de formulation est considérée comme étant un processus intervenant principalement en milieu fermé.

#### Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Traitement des eaux usées sur site requis.  
Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%): >90  
Taille de la station d'épuration industrielle (m<sup>3</sup> / j) > 2000

**Technique de traitement des boues**

Récupérer les boues. Eliminer la boue.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Éviter les rejets dans l'environnement, conformément aux exigences réglementaires.

**Technique de traitement des boues**

Récupérer les boues. Eliminer la boue.

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

Eliminer pour être utilisé dans des carburants recyclés. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

**Caractéristiques du Produit**

**État physique**

Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales

**Pression de vapeur**

5.73 kPa

**Concentration de la substance dans le produit**

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

**Fréquence et la durée d'utilisation**

Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :240

Couvre une fréquence d'utilisation : hebdomadaire

>4 jours / semaine

Durée d'exposition par jour

> 4

**Facteurs humains non influencés par la gestion des risques**

Paume des deux mains (480 cm<sup>2</sup>) Les deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition**

Intérieur.

## 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<b>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
<b>PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
<b>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
<b>PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
<b>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
<b>- PROC 14 Production ou préparation d'articles par agglomération, compression, extrusion ou pastillage</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
<b>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire</b>	Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains. Éviter les éclaboussures. Manipuler sous une hotte ou sous ventilation par extraction. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.

## 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
-------------------------	--

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

Les risques estimés d'exposition sur le lieu de travail ne doivent pas dépasser les DNEL dès lors que les mesures de gestion des risques identifiées ont été adoptées.

#### Information pour le scénario d'exposition contributif

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

**Voie d'exposition** Inhalation. Dermale.

### Environnement

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

**Santé**

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour tout autre risque de santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

**Environnement**

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**ES51003**

**Version 1.0**

**Non commercial/désignation** Ethanol.

## 1. Scénario d'exposition

### Utilisation comme carburant, Au niveau industriel.

**Descripteur des usages**

**Secteur d'utilisation**

SU3 - Production Industrielle (Tout)

**Catégorie de procédé**

PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

**Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)**

ESVOC 28 SpERC.

**Processus, tâches et activités couverts**

Couvre l'utilisation de matériaux comme source de carburant (y compris les additifs) où une exposition limitée au produit sous sa forme non brûlée est attendue. Ne couvre pas l'exposition en raison du déversement ou de la combustion.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

**Caractéristiques du Produit**

La substance est une structure pure. Facilement biodégradable. Le potentiel de bioaccumulation du produit dans l'environnement est très faible.

**Concentration de la substance dans un mélange :**

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

**Quantités utilisées**

Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : 30000

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : 300000

**Fréquence et la durée d'utilisation** Utilisation/rejet continu

Jours d'émission (jours/an) : 300

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Le débit des eaux de surface réceptrices est de 18 000 m3/j

**Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation intérieure / extérieure.

**Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions**

Ne pas déverser dans les égouts. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : > 70%

En cas d'évacuation dans l'unité de traitement des eaux usées domestiques, assurer l'efficacité d'épuration requise des eaux usées sur site de (%) : 90

**Technique de traitement des boues**

Récupérer les boues. Éliminer la boue.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Éviter les rejets dans l'environnement, conformément aux exigences réglementaires.

## Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale

2000 m<sup>3</sup>/j (ville standard)

### Technique de traitement des boues

Récupérer les boues. Eliminer la boue.

### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Eliminer pour être utilisé dans des carburants recyclés. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

### Caractéristiques du Produit

#### État physique

Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales

#### Pression de vapeur

5.73 kPa

#### Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

#### Fréquence et la durée d'utilisation

Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :240

Couvre une fréquence d'utilisation : hebdomadaire

>4 jours / semaine

Durée d'exposition par jour: >4h

#### Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Peau exposée: Paume d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

Intérieur.

### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé	Aucun(e).

### 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

Les risques estimés d'exposition sur le lieu de travail ne doivent pas dépasser les DNEL dès lors que les mesures de gestion des risques identifiées ont été adoptées.

#### Information pour le scénario d'exposition contributif

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

**Voie d'exposition** Inhalation. Dermale.

### Environnement

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

### Santé

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions

opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau. Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

### **Environnement**

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site.

Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).



**ES51004**

**Version** 1.0

**Non commercial/désignation** Ethanol.

## 1. Scénario d'exposition

### Utilisation comme carburant, Au niveau professionnel.

**Descripteur des usages**

**Secteur d'utilisation**

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégorie de procédé**

PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)**

ESVOC 29 SpERC.

**Processus, tâches et activités couverts**

Couvre l'utilisation de matériaux comme source de carburant (y compris les additifs) où une exposition limitée au produit sous sa forme non brûlée est attendue. Ne couvre pas l'exposition en raison du déversement ou de la combustion.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

**Caractéristiques du Produit**

La substance est une structure pure. liquide. Facilement biodégradable. Le potentiel de bioaccumulation du produit dans l'environnement est très faible.

**Concentration de la substance dans un mélange :**

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

**Quantités utilisées**

Tonnage pour utilisation régionale (tonnes/an) : 380000

**Fréquence et la durée d'utilisation** Rejets continus Utilisation dispersive

Jours d'émission (jours/an) : 365

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit de réception des eaux de surface (m<sup>3</sup> / j) : 18000

**Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation intérieure / extérieure.

**Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions**

Ne pas déverser dans les égouts.

**Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol**

Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans la masse d'eau) pour assurer l'efficacité d'épuration requise de (%): > 90%

Taille de la station d'épuration industrielle (m<sup>3</sup> / j) > 2000

**Technique de traitement des boues**

Éliminer la boue. Récupérer les boues.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site**

Éviter les rejets dans l'environnement, conformément aux exigences réglementaires.

**Technique de traitement des boues**

Éliminer la boue. Récupérer les boues.

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

Éliminer pour être utilisé dans des carburants recyclés. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

**Caractéristiques du Produit****État physique**

Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales

**Pression de vapeur**

5.73 kPa

**Concentration de la substance dans le produit**

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

**Fréquence et la durée d'utilisation**

Couvre une fréquence d'utilisation : hebdomadaire

>4 jours / semaine

Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :240

Durée d'exposition par jour

>4

**Facteurs humains non influencés par la gestion des risques**

Paume d'une main (240 cm<sup>2</sup>)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition**

Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté. Intérieur.

### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé	Aucun(e).

### 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

## 3. Evaluation de l'exposition et références

**Santé**

Les risques estimés d'exposition sur le lieu de travail ne doivent pas dépasser les DNEL dès lors que les mesures de gestion des risques identifiées ont été adoptées.

**Information pour le scénario d'exposition contributif**

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

**Voie d'exposition** Inhalation. Dermale.

**Environnement**

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

**Santé**

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'un DNEL pour les risques d'irritation de la peau.

Les données disponibles relatives aux dangers ne nécessitent pas d'établir de DNEL pour d'autres risques pour la santé. Les Mesures de gestion des risques sont établies d'après une caractérisation qualitative des effets sur la santé.

**Environnement**

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**ES51005**

**Version 1.0**

**Non commercial/désignation Ethanol.**

## 1. Scénario d'exposition

### Consommateurs, Utilisation comme carburant.

**Descripteur des usages**

**Secteur d'utilisation**

SU21 - Utilisations par des consommateurs

**Catégorie de produit**

PC13 - Carburants

**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)**

ESVOC 30 SpERC.

**Processus, tâches et activités couverts**

Couvre l'utilisation de combustibles liquides par les consommateurs. Utilisation de l'éthanol comme carburant automobile (véhicule). Une exposition mineure aux vapeurs d'éthanol est possible lors du remplissage en stations de distribution ou du transfert à partir de bidons portables. Une exposition à l'éthanol lors de l'utilisation effective du carburant (fonctionnement du moteur) est improbable dans des conditions d'utilisation normalement prévisibles dans la mesure où la substance est brûlée dans le système moteur (fermé). Utilisation extérieure fortement dispersive par le grand public. L'utilisation conduit (normalement) à un rejet direct mineur dans l'environnement par dispersion accidentelle et évaporation lors du remplissage.

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

**Caractéristiques du Produit**

La substance est une structure pure, liquide. Facilement biodégradable. Le potentiel de bioaccumulation du produit dans l'environnement est très faible.

**Concentration de la substance dans un mélange :**

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit égal ou supérieur à 25%.

**Quantités utilisées**

**Fréquence et la durée d'utilisation**

Jours d'émission (jours/an) : 365

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit de réception des eaux de surface (m<sup>3</sup> / j) : 18 000

**Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation extérieure.

**Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale**

Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

Non applicable.

### 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

**Caractéristiques du Produit**

**État physique**

Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales

**Pression de vapeur**

5.726 KPa (High volatility)

**Concentration de la substance dans le produit**

Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :&gt; 25.

**Quantités utilisées**

Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 100 litre.

**Fréquence et la durée d'utilisation**

Couvre une fréquence d'utilisation : hebdomadaire

&lt; 5 minutes

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition**

Extérieur.

**2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs****Scénarios participants****Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques****2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs****Catégorie(s) de produit****Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques****PC13 - Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant des automobiles**

Sauf mention contraire  
 Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :100  
 Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :51  
 Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 80000  
 Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :210  
 Couvre l'utilisation en extérieur.  
 Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.05

**PC13 - Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant des scooters**

Sauf mention contraire  
 Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :100  
 Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :51  
 Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :3750  
 Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :210  
 Couvre l'utilisation en extérieur.  
 Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.033

**PC13 - Carburants Liquide pour équipement de jardin - Utilisation**

Sauf mention contraire  
 Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :100  
 Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :25  
 Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :750  
 Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :210  
 Couvre l'utilisation en extérieur.  
 Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :2

**PC13 - Carburants Liquide : Équipement de jardin - Ravitaillement en carburant**

Sauf mention contraire  
 Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) :100  
 Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :25  
 Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :750  
 Couvre les zones de contact avec la peau allant jusqu'à (en cm2) :420  
 Couvre l'utilisation dans un garage '( 34 m3) sous ventilation normale pouvant contenir une voiture .  
 Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.03

**3. Evaluation de l'exposition et références****Santé**

L'outil ECETOC d'évaluation ciblée des risques (TRA) a été utilisé afin d'évaluer le risque d'exposition pour les consommateurs, conformément au contenu du rapport ECETOC n°107 et du Chapitre R15 du Document d'orientation technique IR&CSA. Les déterminants de l'exposition sont indiqués lorsqu'ils sont différents de ces sources.

**Information pour le scénario d'exposition contributif**

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

**Voie d'exposition** Dermale. Inhalation. Orale.

**Environnement**

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## **4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)**

**Santé**

Le risque d'exposition prévu ne doit pas dépasser les DN(M)EL dès lors que les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

**Environnement**

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).